

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : CAZAFURON

Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Herbicide

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de Danger
Aquatic Acute	Catégorie 1	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
Aquatic Chronic	Catégorie 1	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement **Attention**

Phrases H

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations supplémentaires

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de réentrée dans les parcelles traitées : 6 Heures

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
Flazasulfuron	104040-78-0	26.6%	Aquatic CUTE 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	(1)	Constituant
Acide Méthylnaphtalènesulfonique/formaldéhyde, copolymère, sel de sodium	81065-51-2	4,9%≤C <5.6%	Eye Dam,1 ; H318	(1)	Constituant
Diisopropoylnaphtalènesulfonate de sodium	1322-93-6 215-343-3	C < 5%	Acute Tox.4 ; H332 Acute Tox.4 ; H302 Eye Irrit.2 ; H319 STOT SE 3 ; H335	(1)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Effets nocifs improbables.

Après contact avec la peau:

Non irritant.

Après contact avec les yeux:

Non irritant.

Après ingestion:

Effets nocifs improbables.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique. INCENDIE MAJEUR: Eau pulvérisée.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Échauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex.: vapeurs nitreuses, fluorure d'hydrogène, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher nuage de poussières en recouvrant avec sable/terre. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme.
Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant. Le produit est uniquement utilisé comme herbicide.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1.

b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc, PVC, plastiques.

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Grains
Odeur	Odeur de cannelle
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Brun
Taille des particules	97.2% > 710 µm
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	l'éther ; Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Densité relative	0.84 ; Masse volumique apparente
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	5.1 ; 1 %

9.2. Autres informations

Densité absolue 840 kg/m³

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

La matière a une réaction acide.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Échauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex.: vapeurs nitreuses, fluorure d'hydrogène, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

CAZAFURON

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		4800 mg/Kg		Rat	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		>2000 mg/Kg		Rat	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL50		>6,17 mg/l	4 h	Rat	Valeur expérimentale	

Flazasulfuron

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		>5000 mg/Kg		Rat (masc./fem.)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		>2000 mg/Kg		Rat	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL50		>5,99 mg/l	4 h	Rat	Valeur expérimentale	

Le jugement du mélange est fondé sur des données d'essais l'ensemble du mélange

Conclusion : Non classé pour la toxicité aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

Corrosion/ Irritation

CAZAFURON

Voie exposition	Résultat	Méthode	Durée exposition	Point de Temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non Irritant					Étude de littérature	
Peau	Non Irritant					Étude de littérature	

Le jugement du mélange est fondé sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

Conclusion : Non classe dans les irritants cutanées / Non classe comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

CAZAFURON

Voie exposition	Résultat	Méthode	Durée exposition	Point de Temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non Sensibilisant					Étude de littérature	

flazasulfuron

Voie exposition	Résultat	Méthode	Durée exposition	Point de Temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non Sensibilisant					Étude de littérature	

Le jugement du mélange est fondé sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

Conclusion : Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

CAZAFURON

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

CAZAFURON

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

CAZAFURON

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Cancérogénicité

CAZAFURON

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Toxicité pour la reproduction

CAZAFURON

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité autres effets

CAZAFURON

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

CAZAFURON

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

CAZAFURON

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aigüe poissons	CL50		>100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss			Valeur expérimentale
	CL50		>400 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus			Valeur expérimentale
Toxicité aigüe invertébrés	CE50		>100 mg/l	48 h	Daphnia Magna			Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		0.025 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum			Valeur expérimentale

12.1 Toxicité (Suite)

Flazasulfuron

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aigüe poissons	CL50		22 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système à courant		Valeur expérimentale
	CL50		>98 mg/l	96 h	Leponis macrochirus	Système à courant		Valeur expérimentale
Toxicité aigüe invertébrés	CE50		>106 mg/l	48 h	Daphnia Magna			Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		0.045 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum			Valeur expérimentale
	NOEC		0.02 µg/l	7 jour(s)	Lemna gibba			Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques		OCDE 209	100 mg/l		Boue activée			Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

Conclusion : Peu nocif pour les poissons / Peu nocif pour les invertébrés (Daphnia) / Très toxique pour les algues / Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Flazasulfuron

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	12.8 jour(s) – 15.9 jour(s)		

Conclusion : Contient composant(s) difficilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAZAFURON

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

Flazasulfuron

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		<1.5		

Acide méthylnaphtalenesulfonique/formaldéhyde, Copolymère, sel de sodium

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

Conclusion : Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée.

12.4 Mobilité dans le sol

CAZAFURON

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
			Aucun renseignement disponible

Flzasulfuron

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		46.16	Valeur expérimentale

Conclusion : Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) N°1907/2006

12.6 Autres effets néfastes

CAZAFURON

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n°517/2004)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1 Méthodes de traitement de déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE), Décision 2000/0532/CE)

02 01 08*(Déchet provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche :

Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses). Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou des dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

13.1.3. Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)

15 01 10*(emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1 Numéro ONU
Numéro ONU

3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.(flzasulfuron)	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
Numéro d'identification du danger		90
Classe	9	
Code de classification	M7	
14.4 Groupe d'emballage		
Groupe d'emballage	III	
Étiquettes		9
14.5 Dangers pour l'environnement		
Marque matière dangereuse pour l'environnement		oui
14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur		
Dispositions spéciales	274	
Dispositions spéciales	335	
Dispositions spéciales	375	
Dispositions spéciales	601	
Quantités limitées	Emballages combinés : jusqu'à 5 kg par emballage intérieur pour les matières solides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg (masse brute).	

Chemin de Fer (RID)

14.1 Numéro ONU		
Numéro ONU	3077	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement , solide, n.s.a.(flzasulfuron)	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
Numéro d'identification de danger		90
Classe	9	
Code de classification	M7	
14.4 Groupe d'emballage		
Groupe d'emballage	III	
Étiquettes		9
14.5 Dangers pour l'environnement		
Marque matière dangereuse pour l'environnement		oui
14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur		
Dispositions spéciales	274	
Dispositions spéciales	335	
Dispositions spéciales	375	
Dispositions spéciales	601	
Quantités limitées	Emballages combinés : jusqu'à 5 kg par emballage intérieur pour les matières solides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg (masse brute)	

Voies de Navigation Intérieures (ADN)

14.1 Numéro ONU		
Numéro ONU		3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.(flzasulfuron)	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
Classe	9	
Code de classification	M7	
14.4 Groupe d'emballage		
Groupe d'emballage	III	
Étiquettes		9
14.5 Dangers pour l'environnement		
Marque matière dangereuse pour l'environnement		oui
14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur		
Dispositions spéciales	274	
Dispositions spéciales	335	
Dispositions spéciales	375	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

Dispositions spéciales 601
Quantités limitées Emballages combinés : jusqu'à 5 kg par emballage intérieur pour les matières solides.
Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg (masse brute).

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport (suite)

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1 Numéro ONU
Numéro Onu 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (flazasulfuron)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Classe 9

14.4 Groupe d'emballage
Groupe d'emballage III
Étiquettes 9

14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant Marin P
Marque matière dangereuse pour l'environnement oui

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur
Dispositions spéciales 274
Dispositions spéciales 335
Dispositions spéciales 966
Dispositions spéciales 967
Dispositions spéciales 969
Quantités limitées Emballages combinés : jusqu'à 5 kg par emballage intérieur pour les matières solides.
Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg (masse brute).

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Annexe II de Marpol 73/78 Sans objet

AIR (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU
Numéro Onu 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (flazasulfuron)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Classe 9

14.4 Groupe d'emballage
Groupe d'emballage III
Étiquettes 9

14.5 Dangers pour l'environnement
Marque matière dangereuse pour l'environnement oui

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur
Dispositions spéciales A97
Dispositions spéciales A158
Dispositions spéciales A179
Dispositions spéciales A197
Transport passagers et cargo : quantités limitées :
Quantité nette max. par emballage 30 kg

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation Européenne :
Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV 0%

Produits phytopharmaceutiques – ingrédient énuméré

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

Contient composant(s) repris dans le Règlement d'exécution (UE) n° 540/2011

Normes Européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

Flazasulfuron

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Pesticides	0.1 µg/l		Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinés à la consommation humaine.
Total pesticides	0.5 µg/l		Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinés à la consommation humaine.

Législation nationale Pays-Bas

CAZAFURON

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas) : KGA catégorie 03
Waterbezwaarlijkheid	4

Législation nationale Allemagne

CAZAFURON

Lagerklasse (TRGS510)	13 : Nicht brennbare Feststoffe
WGK	2 ; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 Juillet 2005 (Anhang 4)

Législation nationale France

CAZAFURON

Code ICPE	4510
-----------	------

Législation nationale Belgique

CAZAFURON

Aucun renseignement disponible
Autres Données pertinentes

CAZAFURON

Aucun renseignement disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP(EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélanges à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CAZAFURON

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Date de Révision : 03.01.2018

bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base de conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union Européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls.